



Psychiatrie quelle sont mes droits

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 17:45**

Bonjour ma fille et hospitalisé en centre de soin depuis plus de 1 mois sans qu'on nous donne d'explication
On nous dis qu'elle et en observation et nous refuse de la voir qu'elle sont nos recours? **merci**

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:03**

Bonjour,
Demandez à l'ASE, eux ils savent pourquoi et je pense que vous le savez également.
Cdt

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:17**

Je pose la question par ce que je suis au courant?
L'ase en question ne sais pas me di de demandé au medecin qui me repond pour observation comment je peut etre au courant?
Je ne suis pas medecin!
Sa fais un mois que je les pas vu et qu'on me donne aucune nouvelle!

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:20**

Etant donné votre situation actuelle par rapport à votre enfant, il est fort probable qu'il a été demandé au médecin de ne pas parler.
Vous devez vous en douter tout de même !

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:38**

Qui a pu demandé sa? rnLe juge n'était même pas au courant de cette situation je vien de l'informé.rnSelon mon avocat il avait besoin deux 2 certificat medical de medecin exterieur de l'hopital pour pouvoir la gardez ceux qui n'a pas etait faisrnCes de l'abus psychiatrique .rnEtant détenteur de l'autorité parental j'aurai du etre informé de toute decision medical concernant mon enfant .rnJe tien aussi a vous dire qu'il n'ya aucune ordonnance justifiant son hospitalisation je ne vois pas la raison de sequestré ma fille sans motif rnSi il en avait un il en aurait référé au magistratrnJe suis en relation avec l'association des abus psychiatrique

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:45**

Comment savez-vous que ces deux certificats de médecins extérieurs à l'hôpital n'ont pas été faits ?rnC'est à votre avocat de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des renseignements. Ce n'est pas sur ce forum que vous pourrez obtenir une réponse à votre question.

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:52**

Mon avocat a appelé le directeur de l'hopital et a réclamé les certificat ainsi que la consultation du dossier medical resultat des courses pas de certificat médical et dans le dossier il et mentionné quelle et la pour observation.rn Il devront en repondre devant le magistrat nous avons demandé une requeternCes de l'abus psychiatrique on n'est en france il ya des lois il faut donc les respecter et sa s'applique a tout le monde même au medecin!

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:56**

Attendez avant de critiquer le médecin. S'il agit de cette façon, c'est certainement qu'on lui a demandé de le faire.

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 19:03**

Il n'ya aucune consigne ces le medecin lui même qui ordonne l'hospitalisation !rnDe qui voulais vous qui et des consigne? rnCes le directeur de l'hopital!rnSi il doit avoir des consignes sur une mineur ces du magistrat.rnJe le repete ces de l'abus psychiatrique

Par **Marion2**, le **22/12/2012 à 08:52**

Bonjour,rrnrnPuisque vous savez exactement ce qu'il en est, voyez avec votre avocat.rrnrnCdt

Par **lycorne34**, le **22/12/2012 à 17:09**

Bonjour Jo,rrnrnIl ne faut surtout pas être agressif, cela vous desservira.rnAu contraire, montrez-leur que vous comprenez leur démarche, même si vous n'êtes pas d'accord (cela est très important)tant que vous ne comprendrez pas, ils garderont votre enfant !!!rnC'est difficile mais nécessaire.rnLaissez le temps à votre enfant de reprendre du poids et essayer de comprendre pourquoi votre enfant en a perdu. rnrnCordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2012 à 17:11**

Je ne peux qu'approuver la réponse (pleine de bon sens) de lycorne34. rnrnCdt

Par **lycorne34**, le **22/12/2012 à 17:49**

Merci Marion2.rrnrnCeux sont des conseils qu'on m'a donné et que j'essaie de les appliquer même si c'est pas toujours évident...rnJe suis contente de pouvoir les partager avec d'autres car nous n'avons pas les cartes en main, eux seuls peuvent décider de notre sort alors il ne nous reste plus qu'à être docile et aller dans leur sens...rnC'est la seule façon de sortir du système, et j'espère que Jo en tiendra compte.

Par **jo 29**, le **22/12/2012 à 20:14**

Mon enfant n'a pas perdu de poids?rrnrnIl me reproche une cassure mais ses bien les seuls!rnNous avons fais réalisé plusieurs examens ses dernières semainesrrnPédiatre-prise de sang-examen psy-endocrinologuerNous avons une synthèse complète du CHU service pédiatriquerNQui confirme que les examens entrepris par nos médecins aucune cassure ou de retard saturo-pondéral ni ancienne ni récente je ne peux pas faire mieux!rrnrnJe ne peux que m'opposer à leur connerie et ses pour ses raisons que je fais appel de leur décision rnAllez dans leur sens je veux bien mais faudrait que les sois disant maltraitance sois avéré non inventez rnFaut quand même chercher les motifs de placement car chaque cas est différentrnJ'ai pris contact avec plusieurs associations qui traitent ce genre de dossier ces belles et bien un placement abusifrnJe ne peux pas vous faire parvenir la copie de l'ordonnance et la tonne de certificat médical des pédiatres et tout sorte de médecin que nous avons vu récemment ainsi que les radios prise de sang et la vous me direz si vous me conseillez toujours d'aller dans leur sens

Par **jo 29**, le **22/12/2012 à 20:16**

J'ai oubliez de dire qu'apres intervention du procureur j'ai pu recuperez ma fille des griffes du service pedopsy affaire a suivre

Par **lycorne34**, le **22/12/2012** à **20:58**

Vous aviez oublié le plus important !